Image not found or type unknown

Droit liée à une séparation

Par **LAFONT**, le **19/02/2008** à **13:33**

Mariée avec 2 enfants mais séparée depuis le03/10 avec une convention de séparation.

Dans le cadre d'une parfaite entente entre les 2 parties à tous les niveaux avons nous la possibilité de nous installer avec une tiers personne avant d'entamer une procédure judiciaire pour la demande de divorce par consentement mutuel? Est ce qu'une telle situation peut nous porter préjudice lors du passage devant le juge?

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés